

Les soutiens directs aux exploitations d'herbivores en France : évolutions passées et scénarios prospectifs

CHATELLIER V.

INRA-SAE2, Unité 1134 - LERECO, rue de la Géraudière, BP 71627, 44316 Nantes Cedex 03 - vchatel@nantes.inra.fr

RESUME – Cet article met tout d'abord en évidence, à partir d'un traitement des données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) sur seize années (1990 à 2005), l'augmentation des aides directes attribuées aux exploitations françaises d'herbivores. Une analyse de la dispersion des aides directes par emploi et des revenus par emploi est ensuite effectuée sur la période 2003 à 2005. Une simulation des effets de la réforme de la PAC est enfin réalisée pour estimer le montant futur (à l'horizon de 2008) du paiement unique selon deux options de découplage (partiel et total). Cette simulation permet de mesurer l'impact sur le revenu de différentes catégories d'exploitations de quatre scénarios alternatifs à la PAC actuelle.

Direct subsidies for herbivorous French farms : last evolutions and prospective scenarios

CHATELLIER V.

INRA – SAE2, rue de la Géraudière, BP 71627, 44316 Nantes Cedex 03 - vchatel@nantes.inra.fr

SUMMARY – First, this article highlights the increase of the direct subsidies granted to the French herbivorous farms, thanks to a processing of the Farm Accountancy Data Network (FADN) over sixteen years (1990 to 2005). The distribution of the direct subsidies and the income per agricultural work unit was then studied over the period 2003 to 2005. Finally, a simulation of the CAP reform was carried out to estimate the future (in 2008) amount of the single payment according to two options of decoupling (partial and total). It makes it possible to measure the impact of four alternative CAP scenarios on the income of different farms.

INTRODUCTION

Les réformes de la Politique Agricole Commune (PAC), intervenues depuis une quinzaine d'années, ont modifié substantiellement le mode d'intervention des pouvoirs publics au sein de l'agriculture communautaire et française, singulièrement pour les productions de grandes cultures et d'herbivores. Ces réformes ont conduit à renforcer le rôle des contribuables (*via* des dépenses budgétaires allouées en compensation de la baisse des prix institutionnels), au détriment de celui des consommateurs (Butault, 2004). Le niveau de protection aux frontières de l'Union européenne (UE), par l'application de droits de douane, demeure cependant important pour les productions bovines et ovines. Ainsi, les agriculteurs ont enregistré une montée en puissance rapide des aides directes dans la formation de leur revenu. Ces aides directes, attribuées initialement aux facteurs de production (à l'hectare et à la tête de bétail), ont été transformées pour certaines d'entre elles en un paiement unique (PU), suite à la réforme de la PAC de 2003 et à l'instauration du découplage des mesures de soutien des revenus agricoles. Cette évolution répond, d'une part, à des exigences internes (orientation de l'offre par le marché, recherche d'une efficacité accrue du transfert public, prise en compte renforcée de préoccupations environnementales, etc.) et, d'autre part, à des exigences externes (rendre les soutiens agricoles communautaires non distorsifs des échanges et, de fait, compatibles avec les exigences des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce). Dans une nouvelle période charnière de la PAC (tensions internes entre états membres sur le principe de la solidarité financière, application différenciée du découplage dans les pays, réflexions sur le « bilan de santé »), cette communication propose une analyse de l'évolution et de la dispersion des aides directes allouées aux exploitations françaises d'herbivores. Partant d'une simulation de l'évolution des soutiens directs (dont le paiement unique) à l'issue de la réforme de la PAC de 2003, elle s'intéresse ensuite aux effets sur le revenu des éleveurs de plusieurs voies alternatives au mode actuel d'attribution des soutiens.

1. OUTILS ET METHODE

Cette analyse est conduite à partir des données du réseau d'information comptable agricole (RICA). Cet outil statistique du ministère de l'agriculture et de la pêche est construit de manière homogène à l'échelle communautaire. Il donne des informations détaillées sur la structure, les résultats économiques et la situation financière pour un échantillon représentatif d'exploitations agricoles professionnelles. Sont considérées comme telles, les exploitations qui emploient plus de 0,75 unité de travail agricole (UTA) ou dont la marge brute standard (MBS) dépasse huit unités de dimension économique (une UDE est égale à 1 200 euros de valeur ajoutée potentielle). En France, ces exploitations représentent 60 % de l'ensemble des exploitations agricoles identifiées dans le recensement agricole (à savoir 342 500 unités en 2005). Elles assurent plus 95 % de l'activité économique (mesurée au travers de la MBS) et, d'après nos estimations, bénéficient d'une proportion avoisinante des aides directes. Le RICA est donc un outil particulièrement bien adapté à la question traitée.

Parmi l'ensemble des exploitations agricoles, toutes orientations technico-économiques (OTEX) confondues, les exploitations sont dites d'herbivores dès lors qu'elles ont plus de 5 UGB (unité gros bovin) herbivores. Des segmentations de ce groupe sont ensuite réalisées à dire d'experts de façon à identifier les types de production et les systèmes techniques suivants :

- Le type « bovins-lait » regroupe les exploitations d'herbivores ayant plus de cinq vaches laitières (99 200 unités en 2005). Ce type est scindé en quatre systèmes : (1) « spécialisé, maïs non limité » (unités des OTEX n°41 « bovins-lait » ou n°43 « bovins lait, élevage et viande » et dont les superficies de maïs ensilage représentent plus de 30 % de la surface fourragère principale (SFP) ; (2) « spécialisé, maïs limité » (*idem*, mais avec une proportion de maïs ensilage comprise entre 10 % et 30 % de la SFP) ; (3) « spécialisé, herbager » (*idem*, mais avec une proportion de maïs ensilage inférieure à 10 %) ; (4) « diversifié » (unités relevant des autres OTEX).

- Le type « bovins-viande » regroupe les exploitations d'herbivores ayant moins de cinq vaches laitières (84 900 unités en 2005). Ce type est scindé en deux systèmes : (1) « spécialisé » (unités de l'OTEX n°42 « bovins, élevage et viande ») ; (2) « diversifié » (unités des autres OTEX).

- Le type « ovins-caprins » regroupe les exploitations d'herbivores de moins de cinq UGB bovines (17 500 unités). L'analyse relative aux aides directes concerne le poste des subventions d'exploitation inscrites au compte de résultat. Outre les paiements compensatoires, sont également considérées les aides directes liées au développement rural et les autres aides directes (accidents climatiques, aides locales et régionales, etc.). Les aides directes inhérentes aux investissements et à l'installation sont en revanche exclues. Dans la section 2, le traitement des données du RICA a été réalisé sur seize années, soit de 1990 à 2005. Des moyennes ont été calculées pour quatre périodes correspondant à différentes phases de l'histoire récente de la PAC. Dans la section 3, la dispersion du montant des aides directes par UTA et du Résultat courant avant impôt (RCAI) par UTA familiale est calculée sur trois années (2003 à 2005, en euros constants 2005). Pour ces deux sections (2 et 3), les données ont été converties en euros, puis actualisées en valeur constante de l'année 2005. Par ailleurs, l'échantillon utilisé n'est pas constant, ce qui suggère que les exploitations ne sont pas nécessairement pérennes sur l'ensemble de la période étudiée. Dans la section 4, une simulation est appliquée aux données individuelles du RICA de 2005 pour obtenir un scénario central après application de la réforme de la PAC de 2003 (à l'horizon de 2008). Cette simulation est réalisée à structure et productivité constante, soit sans intégration d'éventuels gains de productivité du travail. Le scénario central prend en compte, d'une part, la modulation à 5 % des paiements directs (avec un transfert des crédits vers le développement rural) et, d'autre part, les modifications programmées au titre des organisations communes de marchés (OCM) du lait et du sucre (Chatellier, 2006). Il sert ensuite de référence à des simulations (prospectives) privilégiant des voies alternatives au mode actuel de versement des soutiens directs.

2. L'EVOLUTION DES AIDES DIRECTES

Le montant total des concours publics (communautaires et nationaux) à l'agriculture et aux territoires ruraux est passé, en France, de 8,5 milliards d'euros en 1990 à 12,3 milliards d'euros en 1999 et 12,6 milliards d'euros en 2005 (ministère de l'agriculture et de la pêche, 2006). Le montant des aides directes (cumul des aides directes liées aux produits, des aides aux superficies de jachère, des indemnités compensatoires de handicaps naturels -ICHN- et des mesures agri-environnementales -MAE-) représente 73 % des concours publics alloués en 2005. Cette même proportion était de seulement 13 % en 1990 et de 60 % en 1999. Ainsi, la hausse des soutiens directs versés aux exploitations agricoles s'est accompagnée, sur la période étudiée, d'une baisse concomitante des soutiens indirects (restitutions aux exportations, coût du stockage public, aides à l'écoulement des produits agricoles sur le marché intérieur, etc.), le tout concourant, depuis près de dix ans, à une bonne maîtrise budgétaire globale. En 2005, les dépenses budgétaires (directes et indirectes) relatives aux productions herbivores s'élèvent à 3,2 milliards d'euros (2,18 pour la viande bovine, 0,86 pour le lait et 0,17 pour la viande ovine), soit 25 % des concours publics l'agriculture et aux territoires ruraux. En comparaison, les dépenses des OCM céréales et oléoprotéagineux (y compris les aides aux superficies de jachère et de maïs) en représentent 45 %.

D'après le RICA de 2005, les exploitations d'herbivores couvrent 59 % des exploitations agricoles françaises et perçoivent 70 % des aides directes. Outre les soutiens liés aux OCM bovines et ovines, ces exploitations bénéficient des aides directes attribuées aux superficies de grandes cultures (dont le maïs ensilage). En 2005, le montant des aides directes s'élève, en moyenne nationale, à 32 800 euros par exploitation (d'herbivores), soit 19 500 euros par UTA et 375 euros par hectare de SAU. Ce montant représente 23 % des recettes totales (valeur de la production et des aides directes) et 122 % du RCAI. Il a fortement augmenté au fil du temps et varie entre les systèmes (tableau 1).

Tableau 1 : Montant des aides directes dans les exploitations d'herbivores en France (période 1990 à 2005, en euros constants 2005)

	Bovins-lait				Bovins-viande			Ovins caprins	Herbivores Total	Toutes OTEX	
	Maïs NL	Maïs limité	Herbager	Diversifié	Spécialisé	Diversifié	Total				
par exploitation (en euros constants 2005)											
1990-1991	3 300	3 200	4 500	3 000	3 400	10 100	5 900	7 500	12 700	5 600	4 200
1992-1999	10 400	9 400	9 500	18 900	12 800	20 900	23 700	22 500	22 900	17 400	17 200
2000-2005	20 100	18 400	18 700	33 100	23 300	33 700	32 800	33 200	25 600	27 600	24 600
2005	26 900	24 100	24 500	40 000	30 100	38 100	35 800	36 900	27 800	32 800	27 400
par unité de travail agricole (en euros constants 2005)											
1990-1991	2 100	2 000	3 000	1 700	2 100	7 100	3 800	5 000	8 200	3 600	2 400
1992-1999	6 300	6 100	6 100	9 800	7 600	15 300	15 100	15 200	14 700	10 900	9 600
2000-2005	11 500	11 200	12 000	15 900	13 100	25 400	21 000	22 800	16 400	16 900	13 000
2005	14 800	14 000	15 100	18 400	16 000	28 900	22 000	24 900	18 200	19 500	13 800
par hectare de SAU (en euros constants 2005)											
1990-1991	83	74	98	52	72	178	104	131	214	109	88
1992-1999	228	190	193	282	236	348	381	368	379	302	328
2000-2005	321	267	267	328	301	437	394	413	341	352	354
2005	393	320	317	361	350	438	383	408	347	375	363
en % des recettes totales (production agricole + aides directes)											
1990-1991	3 %	4 %	7 %	2 %	3 %	16 %	6 %	9 %	16 %	6 %	4 %
1992-1999	9 %	10 %	14 %	12 %	11 %	33 %	24 %	26 %	31 %	18 %	15 %
2000-2005	13 %	15 %	19 %	16 %	15 %	39 %	27 %	31 %	27 %	21 %	17 %
2005	17 %	17 %	22 %	18 %	18 %	38 %	26 %	31 %	29 %	23 %	18 %
en % du Résultat courant avant impôt (%)											
1990-1991	13 %	16 %	26 %	11 %	15 %	73 %	32 %	45 %	78 %	28 %	17 %
1992-1999	34 %	40 %	49 %	57 %	47 %	106 %	106 %	106 %	138 %	72 %	62 %
2000-2005	67 %	69 %	78 %	90 %	77 %	144 %	144 %	144 %	140 %	105 %	85 %
2005	82 %	81 %	102 %	103 %	93 %	157 %	166 %	162 %	182 %	122 %	98 %

Source : RICA France, échantillon non constant 1990 à 2005, euros constants 2005 / Traitement INRA-SAE2 Nantes

Plusieurs enseignements peuvent être soulignés à partir des résultats issus du tableau 1 : (1) avant l'adoption de la réforme de la PAC de MacSharry, les aides directes jouaient déjà un rôle important dans la formation du revenu des exploitations des types « ovins » et « bovins-viande spécialisé » ; (2) la hausse du montant des aides directes au cours de la période 1990-2005 est générale à l'ensemble des systèmes techniques identifiés ici, avec une croissance particulièrement forte pour les exploitations diversifiées, singulièrement celles associant élevage et grandes cultures ; (3) les exploitations laitières, qui n'avaient été concernées qu'indirectement par les réformes de la PAC de 1992 et de 1999 sont devenues plus fortement dépendantes des soutiens directs à compter de l'année 2004 (l'application de la réforme de l'OCM lait et produits laitiers n'est cependant pas totalement achevée en 2005) ; (4) le montant des aides directes par hectare est plus élevé dans les exploitations laitières privilégiant un système alimentaire à base de maïs ensilage, bien que les unités du système herbager soient plus fortement bénéficiaires des mesures du développement rural (les ICHN et les MAE représentent 45 % de l'ensemble des aides directes pour ce système, contre seulement 4 % pour celui dit « maïs non limité ») ; le montant des aides directes a, en moyenne sur la période 2000 à 2005, dépassé le RCAI dans les exploitations françaises d'herbivores (le ratio dépasse 150 % pour les unités bovins-viande et ovins-caprins).

3. UNE ANALYSE DE DISPERSION

Une analyse de dispersion (privilégiant les quartiles) est réalisée en moyenne sur trois ans (période 2003 à 2005) pour deux indicateurs : le montant des aides directes par UTA ; le RCAI par UTA familiale (tableau 2). Pour les trois types étudiés, les exploitations les plus soutenues sont aussi celles qui ont la plus forte productivité du travail (exprimée en surface ou cheptel par UTA) et le meilleur niveau de revenu par emploi familial. Le niveau d'efficacité économique (EBE / production agricole + aides directes) varie, quant à lui, assez peu entre les classes identifiées. Le poids des aides directes dans la formation du revenu est particulièrement élevé pour les unités les plus soutenues. Les exploitations relevant du meilleur quartile de revenu par emploi familial se distinguent non seulement par une productivité du travail plus grande, mais elles sont de surcroît, plus efficaces sur le plan économique. Elles restent cependant encore assez dépendantes des aides directes.

4. SCENARIOS PROSPECTIFS

Une simulation des effets de la réforme de la PAC (voir section 1) permet d'estimer le montant futur du PU (à l'horizon 2008) pour différentes catégories d'exploitations d'herbivores. Deux options sont considérées : la première (H1) correspond à l'application d'un découplage partiel, conformément aux modalités retenues en France ; la seconde (H2) correspond à l'application d'un découplage total. Cette seconde option a été privilégiée dans certains états membres, dont l'Irlande, pays fortement orienté vers les productions bovines.

Dans l'option du découplage partiel, le montant du PU est estimé, en moyenne nationale, à 18 400 euros par exploitation (d'herbivores), soit 53 % du montant total des aides directes (tableau 3). Cette proportion n'est que de 30 % pour les exploitations spécialisées en bovins-viande (du fait de l'exclusion de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes du calcul du PU) et de 35 % pour celles du type « ovins-caprins » (du fait du couplage à 50 % de la prime à la brebis et à la chèvre). Le montant du PU est plus élevé dans les exploitations laitières, singulièrement celles ayant des superficies importantes de maïs fourrage ou de grandes cultures. Dans les exploitations laitières du système herbager, les aides directes issues du développement rural occupent toujours une place importante. Le montant du paiement unique s'élève à 214 euros par hectare de référence (surfaces admissibles) pour les exploitations d'herbivores, soit un montant légèrement inférieur à celui de la moyenne calculée toutes orientations de production confondues ; il varie fortement en fonction des systèmes étudiés, de 349 euros par hectare dans les exploitations laitières du système « maïs non limité » à seulement 125 euros dans les exploitations « ovins-caprins » (au maintien d'un couplage partiel, s'ajoute l'effet du caractère extensif de la production agricole). Dans l'option du découplage total, le montant du PU s'élève alors à 27 000 euros par exploitation d'herbivores, soit 78 % du montant total des aides directes et 313 euros par hectare. Si les écarts préalablement observés entre systèmes techniques se réduisent, ils demeurent encore importants dans certains cas. Ainsi, par exemple, le montant du PU par hectare varie de 177 euros pour les unités laitières herbagères à 415 euros pour les unités du système laitier « maïs non limité ».

Tableau 2 : Caractéristiques des exploitations selon les quartiles « Aides directes / UTA » et « RCAI / UTA familiale » (2003-2005)

Quartiles	Bovins-lait				Bovins-viande				Ovins-caprins			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Quartiles « Aides directes par UTA »												
Aides directes par UTA (€)	6 400	11 000	15 700	25 500	9 500	19 500	28 400	43 700	5 600	13 400	21 000	36 700
RCAI / UTAF (€)	14 300	16 400	18 600	23 900	9 800	15 000	19 700	27 200	9 500	11 300	11 700	16 900
Aides directes / RCAI	48 %	72 %	92 %	118 %	112 %	141 %	157 %	172 %	68 %	128 %	199 %	232 %
UGB / UTA	28	39	45	59	22	45	60	79	17	32	44	66
SAU / UTA	25	37	47	70	26	45	67	98	21	37	60	92
EBE / Production+Aides directes	38 %	39 %	38 %	39 %	33 %	39 %	41 %	43 %	35 %	39 %	36 %	38 %
Quartiles « Résultats courant par UTA familiale »												
Aides directes par UTA (€)	12 600	12 700	14 000	18 600	17 300	21 000	26 300	32 300	16 300	15 300	17 000	22 900
RCAI / UTAF (€)	3 700	13 600	20 600	34 600	100	12 100	20 600	37 900	-3 000	7 700	15 000	30 900
Aides directes / RCAI	366 %	98 %	73 %	61 %	ns	183 %	137 %	99 %	ns	215 %	122 %	87 %
UGB / UTA	38	40	43	50	36	44	55	65	33	36	39	41
SAU / UTA	40	40	44	54	43	49	60	74	46	42	48	62
EBE / Production+Aides directes	29 %	37 %	41 %	43 %	25 %	38 %	42 %	46 %	20 %	37 %	42 %	45 %

Source : RICA France, échantillon non constant 2003 à 2005 / Traitement INRA-SAE2 Nantes

Tableau 3 : Estimation du montant du paiement unique à l'horizon de 2008 et impact de quatre scénarios de réorientation des soutiens

	Bovins-lait					Bovins-viande			Ovins caprins	Herbivores	Toutes OTEX
	Maïs NL	Maïs L.	Herbager	Diversifié	Total	Spécialisé	Diversifié	Total	Total		
Montant du paiement unique (PU) - Découplage partiel											
PU par exploitation	23 800	18 700	10 900	32 500	23 000	11 500	17 900	14 900	9 900	18 400	16 500
PU / Aides directes (%)	79 %	69 %	39 %	74 %	69 %	30 %	49 %	40 %	35 %	53 %	57 %
PU par hectare	349	248	141	301	270	132	197	167	125	214	234
Montant du paiement unique (PU) - Découplage total											
PU par exploitation	28 300	22 400	13 600	39 500	27 800	26 900	30 100	28 600	15 300	27 000	23 100
PU / Aides directes (%)	93 %	83 %	49 %	91 %	83 %	70 %	83 %	76 %	53 %	78 %	80 %
PU par hectare	415	297	177	365	327	309	331	321	194	313	327
RCAI (après réforme PAC) par exploitation											
RCAI par exploitation	31 500	29 000	23 900	37 700	31 500	24 800	21 900	23 200	16 400	26 700	27 800
Impact des scénarios en % du résultat courant (RCAI, après réforme PAC)											
S1	-11 %	8 %	28 %	-4 %	2 %	-5 %	-1 %	-3 %	44 %	2 %	0 %
S2	-19 %	8 %	49 %	-11 %	0 %	6 %	-1 %	3 %	65 %	4 %	0 %
S3	-13 %	-1 %	44 %	-13 %	-2 %	24 %	-3 %	10 %	54 %	5 %	0 %
S4	-46 %	-24 %	24 %	-47 %	-31 %	-25 %	-51 %	-38 %	25 %	-31 %	-29 %

Face au débat qui s'engage entre les états membres sur l'avenir des soutiens à l'agriculture et aux possibilités offertes par le règlement n°1782/2003 relativement à l'application du découplage, il est utile de tester les effets potentiels sur le revenu de plusieurs scénarios de réorientation des soutiens (tableau 3). Quatre d'entre eux ont été étudiés ici, en situation de découplage total (d'autres étant, bien entendu, imaginables) :

Le premier (S1) envisage l'application du principe de la régionalisation du PU, conformément aux dispositions prévues au titre des articles n°58 et 59 du règlement n°1782/2003. Cette option de la nouvelle PAC, qui n'a pas été retenue par le gouvernement français, sera appliquée (avec cependant des phases de transition) en Allemagne et en Angleterre. Dans cette simulation, il est considéré que le montant de PU par hectare admissible deviendrait identique entre tous les agriculteurs d'une même région administrative. De fait, ce scénario a un impact positif sur le revenu des exploitations dont le montant du PU par hectare est inférieur au montant moyen régional. Si ce scénario a un impact limité sur les exploitations d'herbivores considérées dans leur ensemble (+2 % de revenu), il provoque d'importantes redistributions entre exploitations de systèmes techniques distincts. Favorable aux exploitations des systèmes « ovins » (+44 %) et « laitier herbager » (+28 %), son impact est négatif pour les unités laitières du système « maïs non limité » (-11 %).

Le second (S2) considère une « mutualisation nationale totale », c'est-à-dire la mise en œuvre d'un PU par hectare dont le montant serait commun à l'ensemble des agriculteurs français. Les impacts de ce scénario vont globalement dans le même sens que le précédent, mais avec des effets accentués sur le revenu. Si le premier scénario ne s'accompagnait pas d'une redistribution budgétaire entre régions, celui-ci conduit à un transfert des régions de grandes cultures vers celles extensives d'élevage.

Le troisième (S3) envisage la mise en œuvre d'une modulation des aides directes du premier pilier de la PAC à hauteur de 20 %. Les budgets prélevés sont utilisés pour revaloriser le montant des aides directes du développement rural préexistantes et bénéficiant aux exploitations. Ce scénario est, de fait, bénéfique aux exploitations extensives d'herbivores, principalement celles localisées en zones défavorisées de montagne (Chatellier, Delattre, 2006).

Le quatrième (S4) correspond à une démarche plus radicale, associant une baisse de 35 % des aides directes du premier pilier de la PAC, une régionalisation du PU (au sens de S1) et une modulation à hauteur de 20 % des aides directes (restantes) du premier pilier (au sens de S3). Ce scénario a un impact positif sur le revenu des exploitations du type « ovins-caprins » et du système laitier herbager. Il est très nettement défavorable aux exploitations laitières intensives et diversifiées, ainsi qu'aux unités spécialisées de bovins-viande.

CONCLUSION

Les exploitations françaises d'herbivores, y compris désormais les unités productrices de lait, sont devenues au fil des quinze dernières années fortement dépendantes des soutiens directs (et, depuis peu, du paiement unique). Force est aussi de constater que les unités les plus soutenues sont aussi celles qui ont le volume d'activité le plus important et le revenu par emploi le plus élevé. Les modalités françaises d'application du découplage confortent d'ailleurs ce lien historique existant entre la taille et le montant des aides directes. Dans l'hypothèse d'une éventuelle évolution de la PAC (baisse ou réorientation des soutiens), il conviendra de procéder à des transitions sur une période assez longue pour éviter certains préjudices économiques, qui peuvent être d'autant plus lourds à supporter que les stratégies d'investissement ont été imaginées avec une certaine espérance de durabilité des soutiens. Trois facteurs pourraient néanmoins rendre ces évolutions plus acceptées / acceptables de la part des agriculteurs : une remontée du prix des produits agricoles (la conjoncture 2005-2007 a été, sur ce plan, favorable) ; une meilleure maîtrise des charges, *via* des systèmes techniques plus performants, économes et / ou autonomes ; l'obtention d'une productivité du travail accrue.

Butault J.P. (éd.), 2004. Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire, mesure, INRA éditions, Paris, 303 p.

Chatellier V., 2006. Cahiers d'économie et sociologie rurales, 78, 53-80

Chatellier V., Delattre F., 2006. Notes et Etudes Economiques, 25, 79-107

Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2006. Les concours publics à l'agriculture. Paris, 73 p.